

La lettre hebdomadaire d'informations juridiques de la Délégation des Barreaux de France

Pour plus d'informations : www.dbfbruxelles.eu

n°834

Du 23 au 29 mars 2018

Sommaire

[Concurrence](#)
[Droit général de l'UE](#)
[et Institutions](#)
[Droits fondamentaux](#)
[Recherche et société](#)
[de l'information](#)

A LA UNE

Brexit / Cadre des relations futures / Orientations du Conseil européen (23 mars)

Le Conseil européen a adopté, le 23 mars dernier, des [orientations](#) sur le cadre des relations futures entre l'Union européenne et le Royaume-Uni, après le Brexit. Le Conseil européen réaffirme que l'Union souhaite un partenariat futur étroit mais considère que les positions exprimées par les britanniques limitent l'ampleur de ce dernier. Ce partenariat porterait sur la coopération commerciale et économique, la politique étrangère de sécurité et de défense, ainsi que sur la lutte contre le terrorisme et la criminalité internationale. Le Conseil européen rappelle que tout accord futur devra reposer sur un équilibre entre droits et obligations et assurer des conditions équitables, un Etat tiers n'étant pas soumis aux mêmes obligations mais ne pouvant pas avoir les mêmes droits ni bénéficier des mêmes avantages qu'un Etat membre. Il confirme que l'élément central des relations économiques reposera sur un accord de libre-échange (« ALE ») mis au point et conclu lorsque le Royaume-Uni sera un Etat tiers. Cet ALE porterait sur le commerce des marchandises et des services ainsi que sur la coopération douanière et réglementaire. Il viserait, également, l'accès aux marchés publics, les investissements et la protection des droits de propriété intellectuelle. En outre, le partenariat futur devrait prévoir une coopération en matière de changement climatique, de développement durable et de lutte contre la pollution transfrontière. Il contiendrait des dispositions ambitieuses sur la libre circulation des personnes physiques, reposant sur une pleine réciprocité et sur la non-discrimination entre les Etats membres de l'Union. Plusieurs accords devraient être adoptés en matière de transport et toute participation dans les programmes de l'Union devrait se faire dans les mêmes conditions que celles applicables aux Etats tiers. Le Conseil européen rappelle la nécessité d'éviter d'offrir un avantage concurrentiel injustifié au Royaume-Uni, érodant les niveaux de protection concernant la concurrence, les matières fiscale, sociale, environnementale et réglementaire. Le partenariat devra donc prévoir des mécanismes adéquats de mise en œuvre, de règlement des différends et de contrôle du respect des règles, ainsi que des mesures correctives autonomes de l'Union. Celle-ci est prête à établir des partenariats spécifiques relatifs à la coopération des services répressifs et judiciaires en matière pénale, ainsi qu'à la politique étrangère de sécurité et de défense. La protection des données à caractère personnel devrait être régie par les règles de l'Union sur l'adéquation. Les orientations serviront de mandat au négociateur de l'Union pour entamer les négociations sur une conception commune des relations futures qui sera prise en compte dans une déclaration politique accompagnant l'accord de retrait et sera mentionnée dans ce dernier. (MS)

ENTRETIENS EUROPEENS – VENDREDI 27 AVRIL - BRUXELLES



Consommation & Alimentation
dans l'Union européenne
Mises sur le marché, Sécurité, Etiquetage, Qualité, etc

Programme en ligne : cliquer [ICI](#)

Pour vous inscrire par mail :
valerie.haupt@dbfbruxelles.eu

Formation validée au titre de la formation professionnelle des avocats

ou bien directement sur le site Internet de la Délégation des Barreaux de France :
<http://www.dbfbruxelles.eu/inscriptions/>

[Appels d'offres](#)
[Jobs & Stages](#)
[Publications](#)
[Agenda](#)

Inscription sans avance de frais pour les avocats inscrits dans un Barreau français en ordre de cotisation URSSAF

[Feu vert](#) à l'opération de concentration Advent International / Circet Groupe (19 mars) (CH)

[Feu vert](#) à l'opération de concentration Borealis / Nova Chemicals / Total (20 mars) (CH)

[Feu vert, sous conditions](#), à l'opération de concentration Monsanto / Bayer (21 mars)

[Décision non publiée](#)

La Commission européenne a annoncé ne pas s'opposer, sous conditions, à l'opération de concentration par laquelle l'entreprise Bayer acquiert l'entreprise Monsanto. Après avoir reçu [notification](#) dudit projet de concentration, la Commission a engagé une [procédure](#), en raison de doutes sérieux quant à sa compatibilité avec le marché commun. La Commission s'inquiétait d'une possible distorsion de concurrence entravant l'innovation. Les 2 entreprises ont présenté des mesures correctives s'élevant à un montant de plus de 6 milliards d'euros, considérées suffisantes par la Commission. Cette concentration est subordonnée à la cession d'un vaste ensemble d'activités, destinée à remédier aux chevauchements des activités dans les secteurs des semences, des pesticides et de l'agriculture numérique. (CH)

[Haut de page](#)

DROIT GENERAL DE L'UE ET INSTITUTIONS

Cour de justice de l'Union européenne / Statistiques judiciaires pour l'année 2017 (23 mars)

[Statistiques](#)

Celles-ci sont marquées par le nombre record d'affaires introduites auprès de la Cour de justice et du Tribunal de l'Union européenne en 2017 qui est de 1656. Le nombre d'affaires clôturées pour les 2 juridictions est de 1594. Devant la Cour, la durée moyenne des procédures est en hausse par rapport à 2016. Elle passe de 15 à 15,7 mois dans les affaires préjudicielles et de 12,9 mois à 17,1 mois pour les pourvois. Devant le Tribunal, la durée moyenne des procédures a connu une baisse significative de 13%, à 16,3 mois. (MS)

Transparence / Accès aux documents / Trilogues / Arrêt du Tribunal (22 mars)

Saisi d'un recours en annulation à l'encontre de la décision A (2015) 4931 du Parlement européen refusant d'accorder au requérant l'accès intégral à certains documents, le Tribunal de l'Union européenne a accueilli, le 22 mars dernier, le recours (*De Capitani c. Parlement*, aff. [T-540/15](#)). Dans l'affaire en cause, le requérant a adressé au Parlement européen une demande d'accès aux documents élaborés par ce dernier ou mis à sa disposition contenant, pour les procédures législatives ordinaires en cours, les tableaux contenant la proposition de la Commission européenne, l'orientation de la commission parlementaire, les amendements du Conseil de l'Union européenne et les projets de compromis. Dans sa décision, le Parlement a accordé un accès partiel à certains tableaux, refusant de divulguer la colonne contenant les projets de compromis. Selon le Parlement, la divulgation de ladite colonne, pour des procédures législatives en cours, porterait une atteinte grave au processus décisionnel s'agissant, en particulier, de la coopération policière qui serait un domaine très sensible. La divulgation serait de nature à nuire à la confiance entre les Etats membres et entre les institutions de l'Union et donc au processus décisionnel. En outre selon la Commission et le Conseil, le Tribunal devrait établir une présomption générale de non-divulgaration de la 4^{ème} colonne des tableaux des trilogues tant que la procédure est en cours. Saisi dans ce contexte, le Tribunal rappelle le droit d'accès le plus large possible du public aux documents des institutions de l'Union. Si les institutions ne doivent pas établir l'existence d'un risque d'atteinte au processus décisionnel pour refuser l'accès à un document, il leur incombe néanmoins de préciser sur quelles considérations d'ordre général un tel constat est fondé. Tout d'abord, le Tribunal relève que l'objectif des trilogues est de rechercher rapidement un accord sur les amendements acceptables par le Parlement et le Conseil et que ceux-ci s'inscrivent dans la procédure législative. Les documents y relatifs doivent, dès lors, être traités au même titre que les documents législatifs. Ensuite, le Tribunal relève que les articles 13 §1 et 294 TFUE ne consacrent aucune présomption de non-divulgaration concernant les trilogues et estime que l'efficacité du processus législatif ne saurait amoindrir le principe de transparence. Enfin, le Tribunal rejette les arguments du Parlement concernant la sensibilité particulière des discussions en cause, d'une part, dans la mesure où le fait qu'elles appartiennent au domaine de la coopération policière ne saurait suffire à démontrer leur caractère particulièrement sensible et, d'autre part, dans la mesure où rien ne démontre que le Parlement pouvait raisonnablement s'attendre à des pressions extérieures de nature à affecter substantiellement la décision à prendre. Partant, le Tribunal accueille le recours et annule la décision. (JJ)

[Haut de page](#)

DROITS FONDAMENTAUX

Perquisition d'un bureau d'avocat / Exigence de légalité / Droit au respect de la vie privée et familiale / Arrêt de la CEDH (27 mars)

Arrêt Özgün Öztunç c. Turquie, requête n°[5839/09](#)

La Cour EDH estime, d'une part, qu'il y a eu une ingérence dans le droit du requérant au respect de son domicile en ce que la perquisition a été opérée dans le bureau qu'il occupait, dans une société, en sa qualité

d'avocat, et une ingérence dans son droit au respect de sa correspondance du fait de la saisine de son ordinateur portable et d'une disquette contenant des données. Elle considère, d'autre part, que cette ingérence n'était pas prévue par la loi en ce que le mandat de perquisition ne visait ni le requérant ni les locaux où se trouvait son bureau et que la perquisition avait été effectuée en l'absence d'un procureur et d'un représentant du Barreau. (MG)

Placement d'enfants / Retrait de l'autorité parentale / Membres d'une communauté religieuse / Droit au respect de la vie privée et familiale / Non-violation / Arrêt de la CEDH (22 mars)

Arrêts *Tlapak et autres c. Allemagne* (requêtes n° [11308/16](#) et [11344/16](#)) et *Wetjen et autres c. Allemagne* (requêtes n° [68125/14](#) et [72204/14](#))

La Cour EDH estime que les décisions de placement des enfants et de retrait partiel de l'autorité parentale des parents se fondaient sur le risque que les enfants subissent des traitements inhumains et dégradants, prohibés en termes absolus par la Convention EDH. Elle considère que les juridictions internes ont ménagé un juste équilibre entre l'intérêt des parents et l'intérêt supérieur des enfants, dans le cadre de procédures équitables et raisonnables au cours desquelles la cause de chaque enfant a été examinée individuellement. (MT)

[Haut de page](#)

RECHERCHE ET SOCIETE DE L'INFORMATION

Responsabilité et nouvelles technologies / Constitution de groupes de travail d'experts / Appel à candidatures (9 mars)

[Appel à candidatures](#)

Ce groupe sera chargé d'étudier la question de l'application de la directive relative à la responsabilité du fait des produits défectueux aux nouvelles technologies et aux nouveaux défis sociétaux ainsi que de fournir une expertise à la Commission pour la rédaction de lignes directrices relatives à l'adaptation des règles juridiques nationales et européennes existantes aux nouvelles technologies. La date limite de candidature est fixée au 30 avril 2018. (AT)

[Haut de page](#)



Appels d'offres

SELECTION DE LA DBF

Les appels d'offres repris ci-dessous ont été sélectionnés par la Délégalion des Barreaux de France parmi les appels d'offres publiés au Journal officiel de l'Union européenne série S.

Il est possible de consulter en amont, avant la publication des appels d'offres, les programmes d'aide extérieure financés par la Commission européenne sur le site de la Représentation permanente de la France à Bruxelles : <http://www.rpfrance.org/cec/homecec.htm>.

FRANCE

Partenord Habitat / Services de conseil juridique (23 mars)

Partenord Habitat a publié, le 23 mars dernier, un [avis de marché](#) ayant pour objet la prestation de services de conseil juridique (*réf. 2018/S 058-128899, JOUE S58 du 23 mars 2018*). Le marché est divisé en 8 lots, portant respectivement sur les baux d'habitation ; le droit du travail, de la sécurité sociale et de la protection sociale ; le droit de l'environnement, de l'urbanisme ; le droit commercial, des affaires, de la concurrence, droit des sociétés, droit des associations, droit des procédures collectives ; le droit de la construction, droit des assurances ; le droit fiscal ; le droit des marchés publics et des contrats publics et le droit de l'information et droit de la propriété intellectuelle. La date limite de réception des offres ou des demandes de participation est fixée au **13 avril 2018 à 16h**. (MG)

Région Occitanie / Services de conseil et de représentation juridiques (24 mars)

La région Occitanie a publié, le 24 mars dernier, un [avis de marché](#) ayant pour objet la prestation de services de conseil et de représentation juridiques (*réf. 2018/S 059-130493, JOUE S59 du 24 mars 2018*). Le marché porte sur de l'assistance en qualité de conseil juridique et la représentation juridique de la région Occitanie dans le cadre des contentieux en action ou en défense devant les juridictions de jugement. Le marché est divisé en 6

lots, portant, respectivement, sur le droit public général, le droit des ressources humaines, le droit des contrats publics, le droit privé, les montages complexes relatifs à la réalisation d'infrastructures de transport, notamment ferroviaires et la représentation devant le Conseil d'Etat, la Cour de cassation et le Tribunal des conflits. La durée du marché est de 12 mois à compter de la date d'attribution du marché. La date limite de réception des offres ou des demandes de participation est fixée au **30 avril 2018 à 12h.** (MG)

Ville de Capesterre Belle-Eau / Services de conseil et de représentation juridiques (23 mars)

La ville de Capesterre Belle-Eau a publié, le 23 mars dernier, un [avis de marché](#) ayant pour objet la prestation de services de conseil et de représentation juridiques (*réf. 2018/S 058-128356, JOUE S58 du 23 mars 2018*). Le marché est divisé en 5 lots portant, respectivement, sur le droit de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire ; le droit des marchés publics, autres contrats de la commande publique et montages juridiques complexes ; le droit de la fonction publique territoriale, des collectivités et de l'intercommunalité et du droit public général ; le droit de la fiscalité et des finances publiques et le droit privé et pénal. La durée du marché est de 48 mois à compter de la date d'attribution du marché. La date limite de réception des offres ou des demandes de participation est fixée au **20 avril 2018 à 12h.** (MG)

Ville d'Orly / Services de représentation légale (28 mars)

La ville d'Orly a publié, le 28 mars dernier, un [avis de marché](#) ayant pour objet la prestation de services de représentation légale (*réf. 2018/S 061-135188, JOUE S61 du 28 mars 2018*). Le marché porte sur la réalisation des opérations indiquées au cahier des clauses particulières et sur la représentation pour l'accomplissement des actes juridiques nécessaires relevant des attributions du maître de l'ouvrage. La durée du marché est de 60 mois à compter de la date d'attribution du marché. La date limite de réception des offres ou des demandes de participation est fixée au **15 mai 2018 à 16h.** (MG)

Ville de Nantes / Services de conseil et de représentation juridiques (27 mars)

La ville de Nantes a publié, le 27 mars dernier, un [avis de marché](#) ayant pour objet la prestation de services de conseil et de représentation juridiques (*réf. 2018/S 060-132751, JOUE S60 du 27 mars 2018*). Le marché est divisé en 11 lots. La durée du marché est de 24 mois à compter de la date d'attribution du marché. La date limite de réception des offres ou des demandes de participation est fixée au **26 avril 2018 à 12h.** (MG)

Ville de Rouen / Services de conseil juridique (24 mars)

La ville de Rouen a publié, le 24 mars dernier, un [avis de marché](#) ayant pour objet la prestation de services de conseil juridique (*réf. 2018/S 059-130534, JOUE S59 du 24 mars 2018*). Le marché porte sur de l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'optimisation des flux liés aux charges sociales et fiscales. Le marché est divisé en 3 lots, portant, respectivement, sur la fiscalité perçue par la ville de Rouen, la taxe foncière acquittée par la ville de Rouen et les charges sociales acquittées par la ville de Rouen. La durée du marché est fixée entre le 1^{er} septembre 2018 et le 31 décembre 2020 pour les 2 premiers lots et le 31 décembre 2021 pour le 3^{ème} lot. La date limite de réception des offres ou des demandes de participation est fixée au **27 avril 2018 à 12h.** (MG)

ETATS MEMBRES DE L'UNION EUROPEENNE

Allemagne / DB AG Konzernleitung / Services de conseil juridique (27 mars)

DB AG Konzernleitung a publié, le 27 mars dernier, un [avis de marché](#) ayant pour objet la prestation de services de conseil juridique (*réf. 2018/S 060-133482, JOUE S60 du 27 mars 2018*). La durée du marché est de 24 mois à compter de la date d'attribution du marché. La date limite de réception des offres ou des demandes de participation est fixée au **23 avril 2018 à 12h.** De plus amples informations sont disponibles dans l'[avis de marché en allemand.](#) (MG)

Belgique / Actiris / Services de conseil juridique (22 mars)

Actiris a publié, le 22 mars dernier, un [avis de marché](#) ayant pour objet la prestation de services de conseil juridique (*réf. 2018/S 058-128435, JOUE S57 du 22 mars 2018*). Le marché est divisé en 2 lots. La durée du marché est de 12 mois à compter de la date d'attribution du marché. La date limite de réception des offres ou des demandes de participation est fixée au **25 avril 2018 à 14h.** (MG)

Royaume-Uni / ARC21 / Services de conseil juridique (22 mars)

ARC21 a publié, le 22 mars dernier, un [avis de marché](#) ayant pour objet la prestation de services de conseil juridique (*réf. 2018/S 057-126093, JOUE S57 du 22 mars 2018*). La durée du marché est fixée entre le 1^{er} juin 2018 et le 31 mai 2020. La date limite de réception des offres ou des demandes de participation est fixée au **23 avril 2018 à 12h.** De plus amples informations sont disponibles dans l'[avis de marché en anglais.](#) (MG)

ESPACE ECONOMIQUE EUROPEEN

Norvège / Norske Tog AS / Services juridiques (28 mars)

Norske Tog AS a publié, le 28 mars dernier, un [avis de marché](#) ayant pour objet la prestation de services juridiques (*2018/S 061-136337, JOUE S61 du 28 mars 2018*). La durée du marché est de 48 mois à compter de la date d'attribution du marché. La date limite de réception des offres ou des demandes de participation est



Jobs & Stages

La Délélegation des Barreaux de France propose une offre de stage PPI pour **le 2nd semestre 2018**

Indemnité de stage : 850,00 euros/mois.

Profil recherché

Titulaire d'un diplôme de 3^e cycle en droit de l'Union européenne et ayant été admis à l'école d'avocat (CRFPA), le candidat doit disposer de solides connaissances sur les fondamentaux du droit de l'UE, et savoir travailler en équipe sur des thèmes variés.

Les missions de la DBF

- Soutien juridique aux avocats

L'équipe de la DBF se met à la disposition des avocats français pour leur adresser et leur expliquer les textes réglementaires et jurisprudentiels dont ils ont besoin à l'occasion de leurs activités professionnelles.

- Formation

La DBF propose des séminaires de formation ou de perfectionnement en droit de l'UE, en abordant des sujets sous l'angle pratique grâce à l'intervention de fonctionnaires des institutions européennes spécialistes des matières traitées.

- Publications

Chaque semaine, la Délélegation des Barreaux de France informe les avocats des dernières évolutions du droit de l'UE par la transmission d'une lettre électronique : « L'Europe en Bref ». Elle publie également, chaque trimestre « L'Observateur de Bruxelles » qui est une revue d'informations et d'analyses juridiques en droit de l'Union européenne.

- Lobbying

La DBF représente les avocats français auprès de la Commission européenne, du Conseil de l'Union européenne (notamment par l'intermédiaire de la Représentation Permanente française) et du Parlement européen.

Contacts

Vous pouvez adresser CV et lettre de motivation par mail : yasmine.nehar@dbfbruxelles.eu , et/ou par voie postale à l'adresse suivante : Monsieur Jean Jacques Forrer, Président, Délélegation des Barreaux de France, 1, Avenue de la Joyeuse Entrée, B-1040 Bruxelles, Tél : 0032 (0)2 230 61 20 – Fax : 0032 (0)2 230 62 77, <https://www.dbfbruxelles.eu/presentation/jobs-stages/>

L'Observateur de Bruxelles



L'Observateur de Bruxelles, revue trimestrielle, vous permettra de vous tenir informé des derniers développements du droit de l'Union européenne.

Notre dernière édition n°111 :
« Evolutions récentes du droit bancaire et financier européen »

[Sommaire en ligne](#)

[Bulletin d'abonnement à l'Observateur de Bruxelles](#)

[Haut de page](#)

Agenda

NOS MANIFESTATIONS

ENTRETIENS EUROPEENS – JEUDI 19 AVRIL 2018 - PARIS



PÉNAL : GARANTIES PROCÉDURALES À TRAVERS L'UNION EUROPÉENNE

Jeudi 19 avril 2018 14h00-18h00
Maison du Barreau de Paris
Auditorium

Programme en ligne : cliquer [ICI](#)
Pour vous inscrire par mail :
valerie.haupt@dbfbruxelles.eu
Formation validée au titre de la formation professionnelle des avocats

ou bien directement sur le site Internet de la Délégation des Barreaux de France :
<https://www.dbfbruxelles.eu/inscription-fifpl/>

Inscription sans avance de frais pour les avocats inscrits dans un Barreau français en ordre de cotisation URSSAF

4e Carrefour de droit européen : Le droit européen peut-il changer l'issue de votre litige ?
Paris (14h - 18h)

Édition 2018

Le droit européen peut-il changer l'issue de votre litige ?

4^e Carrefour annuel de droit européen

Droits fondamentaux
Économie numérique
Cryptomonnaies
Renvoi préjudiciel
Brexit pour les avocats
Droit pénal et droit social

Jeudi 31 mai 2018
Maison du Barreau de Paris

Organisé par Larcier Group en partenariat avec le Barreau de Paris et la Délégation des Barreaux de France

larcier group AVOCATS BARREAU PARIS DBF

Aujourd'hui, le droit national ne fournit plus toutes les réponses aux litiges dans lesquels vous êtes engagés car le droit européen le complète, le précise, le contredit ou s'y substitue même parfois. Fort de ce constat, le Groupe Larcier organise depuis 2015 un Carrefour annuel de droit européen destiné à vous informer prioritairement des dernières nouveautés et opportunités que le droit européen offre. En un après-midi, vous serez exposés les dernières actualités en matière de droits fondamentaux, d'économie numérique, de cryptomonnaies, de renvoi préjudiciel, de droit pénal et de droit social ainsi que les conséquences directes du Brexit sur la profession d'avocat.

Programme en ligne : cliquer [ICI](#)

Pour vous inscrire par mail : valerie.haupt@dbfbruxelles.eu

ou bien directement sur le site Internet de la Délégation des Barreaux de France :
<https://www.dbfbruxelles.eu/inscription-fifpl/>

Formation validée au titre de la formation professionnelle des avocats

Inscription sans avance de frais pour les avocats inscrits dans un Barreau français en ordre de cotisation URSSAF

ENTRETIENS EUROPEENS – VENDREDI 15 JUIN 2018 - BRUXELLES

DBF DELEGATION DES BARREAUX DE FRANCE BRUXELLES ENTRETIENS EUROPEENS

ACTUALITÉS DU DROIT EUROPÉEN DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Vendredi 15 juin 2018

Inscriptions et informations
Délégation des Barreaux de France
Avenue de la Justice, Etiree, n°1
1040 Bruxelles
E-mail : valerie.haupt@dbfbruxelles.eu
www.dbfbruxelles.eu

AVOCATS BARREAU PARIS
LES AVOCATS
Confédération des Barreaux de France

ACTUALITES DU DROIT EUROPEEN DE LA PROPRIETE INTELLECTUELLE

Programme en ligne : cliquer [ICI](#)

Pour vous inscrire par mail :
valerie.haupt@dbfbruxelles.eu

ou bien directement sur le site Internet de la
Délégation des Barreaux de France :
<http://www.dbfbruxelles.eu/inscriptions/>

Formation validée au titre de la formation professionnelle des avocats

Inscription sans avance de frais pour les avocats inscrits dans un Barreau français en ordre de cotisation URSSAF

– Vendredi 5 octobre 2018 : Entretiens européens (Bruxelles)
Droits de l'homme, droits fondamentaux et Etat de droit

– Date à définir : Entretiens européens (Bruxelles)
Pratique européenne du droit de la famille : quelles perspectives ?

– Vendredi 7 Décembre 2018 : Entretiens européens (Bruxelles)
Les derniers développements du droit européen de la concurrence

Programme pour imprimer : cliquer [ICI](#)

AUTRES MANIFESTATIONS



CONCOURS DE JEUNES AVOCATS SUR LE DROIT DE L'UNION EUROPEENNE APPEL A CANDIDATURES

Le Conseil des Barreaux européens (CCBE) et l'Académie de droit européen (ERA) organisent un Concours des jeunes avocats sur le droit de l'UE dans la pratique les 6 et 7 septembre 2018 à Trèves (Allemagne). Des Barreaux nationaux et régionaux de 8 Etats membres de l'UE participent à ce projet. Ce concours représente une excellente occasion pour les jeunes membres des Barreaux nationaux et régionaux de se pencher sur le droit européen et d'apprendre à l'exercer pour améliorer leur pratique quotidienne. Le concours est ouvert aux avocats stagiaires et aux avocats admis à un Barreau membre du CCBE depuis un an au maximum. Chaque Barreau participant peut nommer jusqu'à 3 participants.

Le coût de participation est fixé à 640 euros, couvrant le logement, les repas et les coûts d'organisation. Les Barreaux participants sont en charge de couvrir les frais de transport.

La date limite de présentation des candidatures par les Barreaux participants est fixée **au 12 avril 2018**. Davantage d'informations sont disponibles sur le site Internet www.younglawyerscontest.eu

DU COTE DE LA DBF

- La Délégation des Barreaux de France a rencontré, le 29 mars dernier, Mme Claude-France Arnould, Ambassadeur de France en Belgique, pour discuter de la présence de la langue française à Bruxelles et au sein des institutions européennes.

[Haut de page](#)

Recevoir gratuitement L'Europe en Bref

Merci de nous faire parvenir vos coordonnées électroniques à l'adresse suivante :
<https://www.dbfbruxelles.eu/recevoir-les-numeros/>

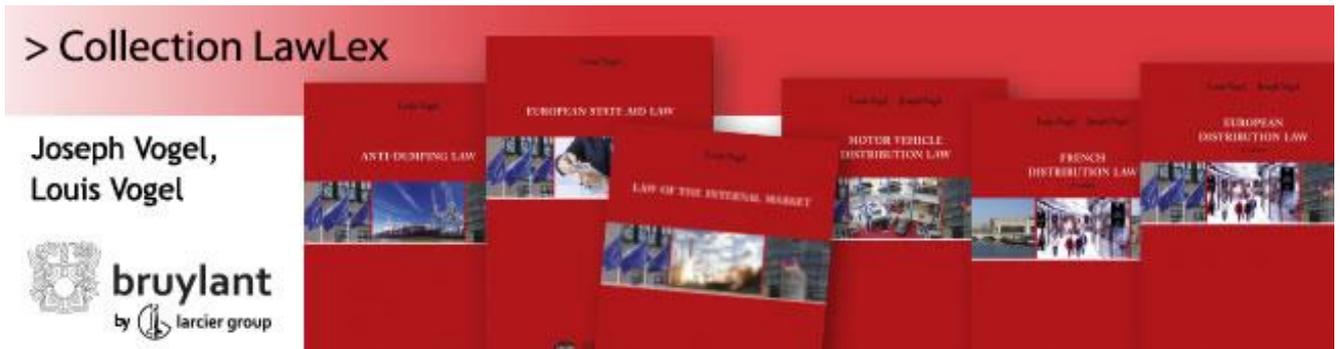
« L'Europe en Bref » est aussi disponible en allemand et en espagnol. Ces versions sont adaptées à l'actualité du droit de l'Union européenne et national de ces pays. Vous pouvez les obtenir sur simple demande auprès du DeutscherAnwaltverein (bruessel@eu.anwaltverein.de) ou bien directement sur le site Internet : [Europa im Überblick](#) et du Consejo General de la Abogacía española (bruselas@abogacia.es).

Equipe rédactionnelle :

Jean Jacques **FORRER**, Président,
Hélène **BIAIS RAGONNAUD**, Avocate au Barreau de Paris établie à Bruxelles (liste E)
Martin **SACLEUX**, Avocat au Barreau de Paris,
Ana **TREVOUX**, Avocat au Barreau de Madrid
Julien **JURET** et Marie **TRAQUINI**, Juristes
Cécile **HAUPT**, Elève-avocat & Mélanie **GOURAUD**, Stagiaire.

Conception :

Valérie **HAUPT**



© DELEGATION DES BARREUX DE FRANCE – AISBL – L'EUROPE EN BREF N°834 – 29/03/2018
Tél : 0032 2 230 83 31 – Fax : 0032 2 230 62 77 – dbf@dbfbruxelles.eu – www.dbfbruxelles.eu